

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE CRÉACH GAD À LAMPAUL- PLOUARZEL ET ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTES

Commune de Lampaul-Plouarzel

Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2025 **une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire sont organisées conjointement pour une durée de 19 jours consécutifs du lundi 13 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 31 octobre 2025 à 17h30** au titre de la demande présentée par la commune de Lampaul-Plouarzel concernant projet de la ZAC de Créach Gad à Lampaul-Plouarzel.

A la demande de M. Claude Bail, commissaire enquêteur, il convient de prolonger l'enquête publique et l'enquête parcellaire conjointes ouvertes par l'arrêté préfectoral précité jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 17h00, pour permettre au public de prendre connaissance de documents complémentaires produits au dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

Le commissaire enquêteur assurera trois permanences supplémentaires à la mairie de Lampaul-Plouarzel, aux jours et heures ci-après :

- mardi 4 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
- vendredi 7 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
- vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Durant la prolongation d'enquête, le dossier d'enquête publique reste consultable :

- en version papier à la mairie de Lampaul-Plouarzel, aux jours et heures d'ouverture au public.
- en version numérique sur le site internet des services de l'État dans le Finistère à l'adresse suivante :
<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPPAT, bureau des installations classées et des enquêtes publiques, 42 boulevard Dupleix à Quimper, accessible aux jours et heures d'ouverture du public.

Les documents suivants sont ajoutés et consultables dossier d'enquête publique :

- plan de composition intégrant le cadastre afin de visualiser les parcelles voisines du projet,
- historique des différentes étapes du projet,
- cahier des charges reprenant les prescriptions architecturales, urbaines et paysagères.
- « porter à connaissance » présentant les modifications apportées à la gestion des eaux pluviales.

Le public peut consigner ses observations et propositions relatives à l'enquête publique sur le registre d'enquête publique à la mairie de Lampaul-Plouarzel, soit à l'attention du commissaire enquêteur par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Lampaul-Plouarzel, 7 rue de la Mairie (29810)

Le dossier d'enquête parcellaire reste également consultable en mairie durant la prolongation et les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire à la mairie de Lampaul-Plouarzel ou adressées par correspondance au maire ou au commissaire enquêteur, par :

- courriel à l'adresse pref-consultation@finistere.gouv.fr
- courrier à la mairie de Lampaul-Plouarzel, 7 rue de la Mairie (29810)

Les observations parvenues après 17h00 le jour de sa clôture ne peuvent être prises en considération.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles par arrêté du préfet du Finistère.